

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-12/58C

Objet : CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE : VALIDATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL DU SECOND SEMESTRE 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	25
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	21		Abstention :	-

Présents :

Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Catherine JOURDA, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Thérèse BADOSA, donne procuration à Pierre ROGE
 Claudette DELORY donne procuration à Thierry DEL POSO
 Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Frédéric BERLIAT
 Nolenn GUIGUEN donne procuration à Thierry SOLDÀ

Absents excusés :

Josette BOTELLA, Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Pascale GUICHARD, Claudette GUIRAUD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Jean-André MAGDALOU

Date de convocation :

27 novembre 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Par délibération en date du 19 juin 2019, le Conseil de la Communauté a adopté le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, contrat cadre qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie pour :

- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire de chaque Communauté, ainsi que dans les bassins de vie qui les constituent,
- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité** de chaque Communauté dans plusieurs domaines tels que le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation ou encore l'offre de services à la population.

Ce contrat-cadre fixe ainsi des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O)

Le comité de pilotage a validé le programme opérationnel du second semestre 2019, le 12 novembre 2019.

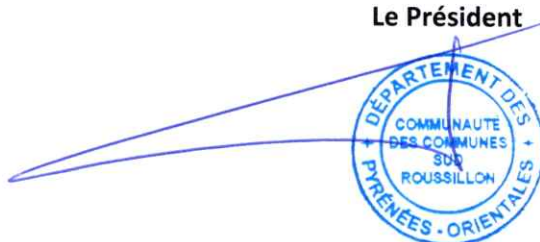
EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** le programme opérationnel du second semestre 2019 du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ci-annexé ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20191204-2019-12-58C-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019